



SERVICES PARTAGÉS CANADA

**Modification No 001
Invitation à se qualifier
pour le processus d'approvisionnement concernant
l'initiative des ordinateurs et appareils technologiques
destinés aux délinquants (OATD)
pour le Service correctionnel du Canada**

| | | | |
|-----------------------------------|-------------|------|-------------|
| N° de l'invitation à se qualifier | 2BS-9-80034 | Date | 4 juin 2019 |
|-----------------------------------|-------------|------|-------------|

La présente modification no 004 vise à répondre aux questions de l'industrie :

Q1 : Le 14 février dernier, nous avons répondu à un appel de propositions #DDR 21120-198955-A (fichier en pièce jointe). Dans celle-ci, nous avons mentionné que nous serions en mesure d'offrir des jeux vidéo modernes qui répondent aux critères de Service Correctionnel Canada. En voyant l'invitation à se qualifier de OATD (2BS-9-80034), nous nous demandions si les jeux vidéo que nous souhaitons offrir pouvaient être considérés comme du contenu numérique ou s'il y aura une invitation à se qualifier uniquement pour les jeux vidéo plus tard.

R1: Selon M1 dans Annexe A dans le ISQ, Les répondants doivent avoir de l'expérience dans la prestation de l'un des quatre services énumérés, comme décrit, afin de se qualifier et de passer au taux de rendements requis (TRR). Bien que les jeux vidéo puissent être considérés comme des contenus numériques, l'accès aux contenus numériques ne figure pas dans la liste des services. Le contenu numérique peut devenir une exigence lors d'une phase ultérieure du marché. À l'heure actuelle, aucun ISQ distinct n'est prévu pour le contenu numérique ou les jeux vidéo.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.